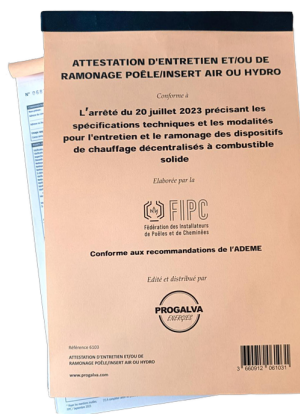




Attestation d'entretien et de ramonage

Attestation d'entretien et/ou ramonage de poêle ou insert hydro conforme à l'arrêté du 20 juillet 2023.

Carnet de 50 attestations de 3 volets autocopiants.

Rédigé par la Fédération des Installateurs de Poêles et de Cheminées (FIPC).

Conforme aux recommandations de l'ADEME.

Les + produits :

- Contenu d'une attestation :
- Points de contrôle :
 - - de l'entretien : 21 obligatoires + 3 recommandés
 - - du ramonage : 6 obligatoires + 4 recommandés
- Conseil et information sur :
 - - le bon usage de l'appareil
 - - les améliorations possibles

Descriptif technique

Caractéristiques techniques

Applications

- Attestation conforme à l'arrêté du 20 juillet 2023 précisant les spécifications techniques et les modalités pour l'entretien et le ramonage des dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide.

Références produit

Référence

121020